## ART. 41 N° 3353

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2016

# NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

# **AMENDEMENT**

N º 3353

présenté par M. Carvalho

-----

#### **ARTICLE 41**

Supprimer cet article.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article est symptomatique du projet de loi, puisqu'il entend préserver l'emploi en facilitant les licenciements. Contestant ce raisonnement, les auteurs de cet amendement demandent donc sa suppression.